

République Française

Département : GERS

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**

**Séance du mercredi 15 novembre 2023**

**Délibération N° DE 2023 057**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	32	41
Date de la convocation : 07/11/2023		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE PEYRUSSE-GRANDE, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, ORTHOLAN Rosette, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, VILLENEUVE William, SERRALTA Brigitte, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, MENAL Pierrette, CAILLAVET Isabelle, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, BRAZZALOTTO Christine, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, ANTONELLO Pierre

Représentés : THIEUX LOUIT Véronique représentée par SERRALTA Brigitte, CANTAN Philippe représenté par DESENLIS Benoît, LASPORTES Bernard représenté par ARQUE Nadine, KLUCZYNSKI Lara représentée par BRANA Véronique, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, CHAULET Anthony représenté par CUEILLENS Caroline, GEYRES Laurent représenté par GUICHARD Gilles, COUDERC Vanessa représentée par FAUCHÉ Gisèle, LAPLANE-SOTUM Corinne représentée par NARRAN Béatrice

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre suppléé par ORTHOLAN Rosette, SAINT ANDRIEU Michel, CAHUZAC Philippe, LABRIFFE Pierre, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, William VILLENEUVE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,  
Vu la démission de M. Jean-Claude BOURGUIGNON, 7ième VP,

Vu la modification du nombre de Vice-Président,  
Vu la modification des commissions de travail ainsi que des délégations données  
aux Vice-Présidents,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Mme la Présidente à modifier en conséquence le règlement intérieur du conseil communautaire de « D'Artagnan en Fezensac » adopté le 16 décembre 2020 par délibération 2020\_074 dans son article 32 – par le remplacement Commission «Agriculture» par Commission « Transition écologique, agriculture et espaces naturels » et de supprimer la Commission « Transition écologique, environnement et espaces naturels ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO  
Président de séance



Publié le 01/12/23  
Transmis à la Préfecture le 01/12/23

William VILLENEUVE  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "W. VILLENEUVE", written over a horizontal line.